

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 96 (1945)
Heft: 3-4

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les ventes de bois de service déjà conclues seront exécutées conformément aux contrats.

Les cantons peuvent, outre les producteurs, charger également les scieries de livrer les assortiments de bois de service mentionnés sous lettre *a*) et *b*).

II. Répartition

- 5^o Les quantités supplémentaires de bois de feu seront de préférence destinées aux foyers domestiques et à l'artisanat, tandis que le bois de feu en grumes ira aux entreprises de transport et à l'industrie.
- 6^o La section du bois fera savoir aux cantons, le plus rapidement possible, quelles sont les quantités de bois de feu et de bois de feu en grumes qu'il s'agit de préparer, et leur indiquera les acquéreurs.

III. Prix

Sont applicables les prescriptions du Service fédéral du contrôle des prix. Le bois de service destiné à être utilisé comme bois de feu doit être facturé comme tel et au prix correspondant à la classe à laquelle il appartient.

Berne, le 10 janvier 1945.

Office de guerre pour l'industrie et le travail,

Section du bois

Le chef: *M. Petitmermet*.

CHRONIQUE

Confédération

Office de guerre pour l'industrie et le travail, Section du bois.
Monsieur l'inspecteur des forêts *Schlatter*, adjoint à l'Inspection fédérale des forêts, ayant désiré de ne plus devoir fonctionner comme chef du groupe « bois de feu et de râperie » de la section précitée, la direction de l'office ci-dessus indiqué s'est déclarée d'accord et a admis cette démission à partir du 31 décembre 1944, avec remerciements pour les précieux services rendus. M. *Schlatter* peut ainsi se consacrer à nouveau à ses tâches d'inspecteur fédéral des forêts; il reste toutefois le premier remplaçant du chef de la section du bois. — A été choisi comme successeur du démissionnaire M. *Walter Bauer*, ingénieur forestier, et comme remplaçant de celui-ci M. *Maurice Jaccard*, avocat.

Commissions fédérales. Le Conseil fédéral a désigné les trois représentants de la Confédération dans la *Commission fédérale du parc national*, qui comprend sept membres. Ce sont, pour la période administrative 1945—1947 : MM. *M. Petitmermet*, inspecteur général des forêts (Berne), *Paul Altweg*, membre du Conseil des Etats (Frauenfeld)

et *Luigi Albrecht*, conseiller national (Coire). — La Ligue suisse pour la protection de la Nature y est représentée par M. *Ch.-J. Bernard* (Genève), son président, et M. *Max Oechslin* (Altdorf), son vice-président. Les deux autres membres, délégués de la Société helvétique des sciences naturelles, sont : MM. le professeur *Ed. Handschin* (Bâle) et le professeur *Jean Baer* (Neuchâtel).

Ecole polytechnique fédérale. En automne 1944, les admissions de nouveaux étudiants dans la haute Ecole ont été les suivantes :

Division	I	Architecture	63	(en 1943: 52)
»	II	Ingénieurs constructeurs	116	(» 1943: 109)
»	III A	» mécaniciens	112	(» 1943: 95)
»	III B	» électriciens	90	(» 1943: 65)
»	IV	Chimie	99	(» 1943: 80)
»	V	Pharmacie	10	(» 1943: 24)
»	VI	Sylviculture	25	(» 1943: 27)
»	VII	Agriculture	56	(» 1943: 68)
»	VIII	Géomètres et ingénieurs cultureaux	24	(» 1943: 20)
»	IX	Mathématiques et physique	35	(» 1943: 29)
»	X	Sciences naturelles	26	(» 1943: 22)

Il faut ajouter encore 18 étudiants admis dans les semestres supérieurs et 17 dans les cours annuels de gymnastique et sport. Ainsi donc, le total de ces nouveaux étudiants s'est élevé à 691 (631).

Ecole polytechnique fédérale. *Programme des cours libres du semestre d'été 1945.* Dans le programme du semestre d'été 1945 (du 17 avril au 21 juillet), à la division des « cours libres », nous avons relevé les cours suivants, propres à intéresser les étudiants en sylviculture et les personnes s'occupant de questions forestières ou de celles concernant la politique et l'histoire. Ce sont :

E. Müller, privat-docent : Forstliche Entwässerungen (Drainages forestiers) ; 1 heure par semaine.

J. de Salis : Questions actuelles ; 1 heure par semaine.

id. : Cours pratique de politique et d'histoire ; 1 heure par semaine.

Peuvent assister aux cours généraux de la division des « cours libres » : toutes personnes ayant dépassé l'âge de 18 ans. L'inscription peut avoir lieu jusqu'au 1^{er} mai, auprès du caissier de l'Ecole polytechnique fédérale (chambre 36^e du bâtiment principal).

Le commencement des cours a été fixé au 17 avril 1945.

Ecole forestière. Conférence de Monsieur *H. Grossmann*, inspecteur forestier cantonal à Zurich (3 février 1945) : *Deux cents ans de progrès forestiers*. Présenté à une nombreuse assistance par M. le professeur *Gonet*, doyen de l'Ecole forestière, M. Grossmann entra d'emblée dans le vif du sujet. Avant la seconde moitié du 18^{me} siècle, la Suisse, très fortement boisée et peu peuplée, pouvait subvenir largement à son

approvisionnement en produits ligneux; la population procédait à des déboisements dans le seul but d'augmenter les pâturages, la glandée jouant d'autre part un rôle important dans la nourriture du bétail.

Nous assistons donc à une première application d'un « plan Wahlen », sans opposition des forestiers.

Le bois étant partout abondant, la nécessité de légiférer en faveur de la protection de la forêt ne se faisait aucunement sentir; c'est pourquoi nous ne trouvons en Suisse avant 1770 aucune législation et réglementation forestière méritant d'être signalée.

Dès la seconde moitié du 18^{me} siècle, la consommation locale augmentant et les surfaces forestières ayant fortement diminué, les forêts aux environs des villes sont surexploitées, alors que les réserves, les moyens de transport faisant complètement défaut, restent intactes dans les parties éloignées.

Les difficultés de ravitaillement incitent une certaine catégorie de citoyens à s'occuper de la protection de la forêt; les naturalistes tout spécialement y voient un gros intérêt.

Ce n'est toutefois qu'en 1746 que l'Evêché de Bâle fait paraître le premier règlement forestier applicable aux domaines dont il est le propriétaire. Cet exemple est immédiatement suivi par les cantons de Berne et Zurich qui émettent également des prescriptions basées sur celles de Porrentruy. Le canton de Lucerne publie à son tour un règlement forestier en 1784, et Bâle suit le mouvement par sa loi forestière de 1785.

L'élan est donné et, en 1770 déjà, le canton de Zurich crée la première surface d'essais.

Depuis cette date, paraissent de nombreuses publications émanant de personnes qui ont su observer et qui se sont intéressées à la forêt. Quelques Suisses quittent notre pays, pour suivre des cours forestiers à l'université de Göttingen et le feront bénéficier de leur science.

Avec le développement de l'artisanat, les besoins en combustibles augmentent dès le 19^{me} siècle; c'est ainsi que les verreries, les forges et les fonderies mettent très fortement la forêt à contribution. A ces grands consommateurs de bois cités par M. Grossmann, il y a lieu d'ajouter les salines, qui spécialement dans notre canton eurent sur la forêt une influence néfaste, provoquant dans le district d'Aigle de fortes coupes rases. Pour alimenter toutes ces industries, on utilisa tout d'abord les bois des forêts voisines; les rivières et les torrents étant à cette époque le seul moyen de transport possible, on eut recours ensuite aux voies d'eau, et le flottage et transport par radeaux prennent de plus en plus d'importance.

Les grandes villes recevaient leur bois par voie fluviale, Genève par l'Arve, Berne par l'Aar, Zurich par le lac, etc. Les industries furent installées au bord de l'eau. La consommation du bois, vers le milieu du 19^{me} siècle, devint énorme; un mètre cube de bois était nécessaire aux verreries pour fabriquer un kilogramme de verre. Les fonderies utilisaient 50 m³ de bois pour fondre une tonne de fer; grâce à des amélio-

rations, ce chiffre fut réduit plus tard à 21 m³. La seule branche métallurgie consommait environ 330.000 m³ par an.

Les plus grandes dévastations de forêts se produisirent dans le Tessin et la vallée de Sa.

Les nombreux déboisements furent incontestablement la cause des inondations de 1834 et de 1839, catastrophes qui motivèrent l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouvel article (art. 24), donnant à la Confédération le droit de haute surveillance sur la police des forêts.

L'apparition des chemins de fer en Suisse eut une importance énorme sur notre économie forestière. Les fortes importations de charbon et de bois permirent enfin de restreindre nos exploitations et de reconstituer nos forêts appauvries.

M. Grossmann mentionna également l'influence bienfaisante pour la forêt suisse de la création de l'Ecole forestière en 1855 et de l'Institut de recherches forestières en 1888; il évoqua le souvenir de ceux qui, tels Hirzel, Gruber et Kasthofer, furent dans les cantons de Zurich et de Berne les serviteurs les plus méritants de la sylviculture suisse.

La conférence de M. Grossmann nous engage à l'optimisme; son brillant exposé nous démontre que la Suisse a déjà subi une première phase de surexploitation semblable à celle que nous traversons. Elle a réussi à surmonter et à reconstituer le matériel qui nous est indispensable en ce moment. Constatons également que si la pénurie de bois a provoqué de gros soucis à notre pays, elle a, par contre, été chaque fois un stimulant pour notre sylviculture.

Une discussion générale, dirigée par M. le professeur Gonet, termina cette intéressante conférence. *J. de Kalbermatten.*

Bex, le 10 février 1945.

Cantons.

Grisons. Le Conseil d'Etat du canton des Grisons a décidé, le 15 décembre 1944, d'adoindre à l'inspectorat forestier cantonal une nouvelle section sous la direction d'un assistant de formation scientifique. Les raisons qui l'y ont engagé sont les suivantes. C'est que dans un canton où l'économie forestière joue un rôle de première importance, il y a lieu d'étudier scientifiquement les questions concernant l'augmentation de la production, considérées du point de vue cultural, ainsi que les problèmes aux aspects si variés concernant une organisation rationnelle du travail et le côté technique de celui-ci. Ce collaborateur scientifique devra travailler en contact étroit avec la division forestière de l'E. P. F., l'Institut de recherches forestières et l'Office forestier central suisse. Il aura cette autre tâche de faire connaître aux praticiens forestiers les résultats de la recherche scientifique et cela au fur et à mesure de leur réalisation. Le coût de cette section et de ses travaux sera supporté provisoirement par le fonds spécial constitué

avec le produit des taxes perçues pour autorisations de transport de bois, fonds créé en 1942 déjà par le Conseil d'Etat et destiné à résoudre les tâches communes intéressant les propriétaires forestiers grisons. Le Conseil d'Etat a confié ce poste d'assistant scientifique à l'ingénieur forestier *Chr. Auer*, de Fideris, ci-devant assistant à la division forestière de l'E. P. F. (Reproduit de la *Zeitschrift f. F.*)

B. B.

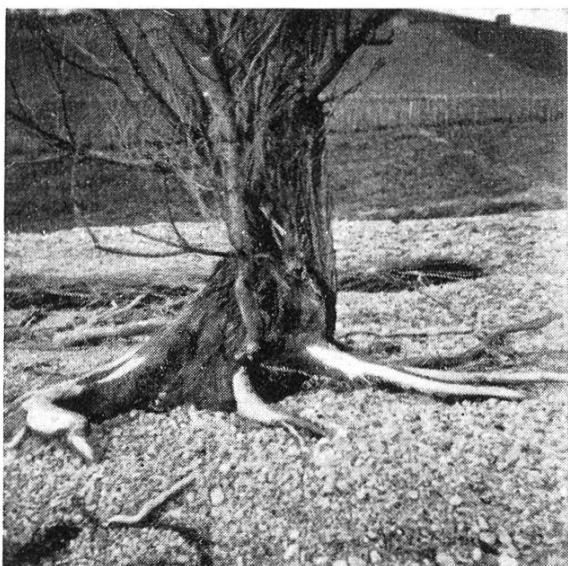
Vaud. *Société vaudoise de sylviculture. Séance d'hiver 1945.* La Société vaudoise de sylviculture a tenu sa séance annuelle d'hiver le 17 février dernier, dans la salle Tissot du Palais de Rumine, à Lausanne. Le président, M. *Ch. Massy*, inspecteur des forêts, salua la présence de MM. *F. Porchet*, ancien conseiller d'Etat, *E. Müller*, inspecteur fédéral des forêts, *Fr. Grivaz* et *Ch.-A. Perrig*, inspecteurs cantonaux des forêts, *Ern. Dériaz*, doyen de la Société. Puis les membres de l'assemblée se levèrent pour honorer la mémoire de huit membres décédés durant l'année écoulée; ce sont MM. *William Borel*, inspecteur forestier honoraire, à Genève, *Gust. Boulaz*, à Romainmôtier, et *Arthur Zimmermann*, à Pampigny, anciens gardes de triage, *Louis Duvoisin*, à Mauborget, *Jules Fauchez*, à Bofflens, *Henri Rogivue*, à Châtillens, *Max Monnet*, à Pampigny, gardes de triage, et *Ls. Péclard-Courvoisier*, à Pailly. La S. V. S. comptait à fin 1944 359 membres, dont 311 ordinaires, 5 membres d'honneur, 10 étrangers et 33 vétérans. 21 membres nouveaux sont admis; MM. *Eug. Favre*, inspecteur cantonal des forêts, à Neuchâtel, *A. Rochat*, garde de triage, Les Rouges, et *H. Piguet*, à l'Orient, sont proclamés vétérans.

Un legs de M. William Borel a permis de distribuer à tous les sociétaires de la « Vaudoise » deux publications de cet auteur, soit le « Guide pour l'application du contrôle aux futaies jardinées » et « Quarante ans d'application de la méthode du contrôle dans la forêt des Erses ».

Après l'adoption des comptes de 1944 et du budget pour 1945, l'assemblée approuve la proposition du comité d'organiser cet été une course de deux jours dans la région de Martigny. M. Ch. A. Perrig, inspecteur cantonal des forêts, dit la satisfaction qu'éprouve le corps forestier valaisan d'accueillir la S. V. S. dans le domaine de son activité; le programme prévoit la visite des mélèzeins de Mont-Chemin, des reboisements du Col des Planches, de la fabrique Moderna, à Vernayaz, qui alternera avec celle des caves de la contrée.

Dans une communication succincte illustrée de projections, M. *J. Peter*, inspecteur des forêts à Bevaix, décrivit l'influence de la végétation arborescente et herbacée dans la protection des rives contre l'érosion provoquée, l'automne dernier, par les hautes eaux du lac de Neuchâtel. On se souvient que les effets d'un niveau anormal du lac avaient été aggravés par un vent d'une grande violence. Il appert des observations faites par le conférencier, dans deux stations de la baie de Bevaix, que la végétation littorale tarde considérablement et réduit les dégâts causés par les vagues; la violence de celles-ci est en

partie brisée par le barrage que constitue la végétation arborescente et buissonnante; d'autre part, le système radiculaire, le chevelu des arbres et la végétation herbacée empêchent, dans une certaine mesure, l'affouillement et l'entraînement par les eaux des parties fines du sol. Il est intéressant de noter que le mouvement des vagues a toujours réduit la capacité de production des grèves par l'élimination des menus produits de l'érosion du sous-sol géologique et par l'apport de gros graviers. M. Peter a constaté que, parmi les nombreux pavillons « ornant » les plages et atteints par les vagues, ce sont ceux qui furent construits en bois qui ont le mieux résisté.



Phot. J. Peter, Bevaix.

Etat des arbres après la tempête; l'écorce est enlevée. Au deuxième plan, amas de racines et radicelles retenant les eaux.



Phot. J. Peter, Bevaix.

Un seul arbre a protégé en partie un mur, complètement démolí de part et d'autre.

La végétation littorale et les dégâts d'érosion par les eaux.

On entendit ensuite M. Fr. Häring, de Pratteln, qui parla de la formation professionnelle du scieur. La conférence de ce spécialiste en matière d'utilisation du bois étant publiée dans ce cahier du « Journal forestier », nous nous bornons à relever l'intérêt que suscita dans l'assemblée le projet de création d'une école professionnelle des scieurs, qui sera rattachée au Technicum de Bienne et qui ouvrira ses portes en 1946.

M. F. Porchet, ancien conseiller d'Etat, félicita le conférencier et les initiateurs de cette école. En sa qualité de président de l'« Union suisse des paysans », il releva la similitude des problèmes qui se posent dans l'agriculture, l'économie forestière et l'industrie du bois, pour lutter avec succès contre la concurrence étrangère, sans qu'une diminution exagérée du rendement net doive être consentie. Ce but doit être atteint non par une baisse des salaires, mais bien par une réduction des

prix de revient au moyen d'une rationalisation du travail et l'application des méthodes scientifiques élaborées dans nos écoles professionnelles et qui ont fait leurs preuves dans la pratique.

Au cours du repas de midi, pris au « Café Vaudois », M. *Fr. Grivaz*, chef du Service cantonal des forêts, excusa l'absence de M. le conseiller d'Etat *R. Rubattel*, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, retenu ailleurs, et remercia en son nom les forestiers et les propriétaires de forêts pour le travail accompli durant l'année écoulée; la forêt vaudoise a fait son devoir. Il convient de continuer cet effort et d'intensifier encore la production de bois de chauffage; la propriété particulière ne doit pas rester en arrière et doit admettre aussi les sacrifices exigés jusqu'ici surtout des forêts publiques.

M. *Morier-Genoud*, syndic de Château-d'Œx, en sa qualité de scieur, exprima sa satisfaction de voir rétablis des rapports normaux entre l'économie forestière et l'industrie du bois vaudoises. M. *Guignard*, municipal à Nyon, fit entendre l'avis de l'architecte relatif à la création de l'école des scieurs; il espère qu'on réalisera bientôt la normalisation de tous les sciages, afin de favoriser l'utilisation de bois sec dans la construction.

Puis un duel — pacifique et spirituel — provoqué par M. *Graff*, ancien inspecteur des forêts, s'engagea au sujet des périodes durant lesquelles l'abatage doit être effectué afin que l'on obtienne des bois de bonne qualité et se laissant bien carboniser. M. *Fr. Aubert* défendit avec vigueur et conviction le point de vue que seules les coupes à lune décroissante sont susceptibles de fournir du bois répondant à ces exigences. Après que plusieurs membres eurent confirmé les observations faites par ce spécialiste en matière de technologie forestière, M. *Massy* clôutra cette intéressante assemblée, à laquelle de nombreux représentants de l'industrie du bois avaient pris part. *Ed. Rieben.*

— *M. E. Muret va fêter son 80^{me} anniversaire.* Monsieur *Ernest Muret* fêtera le 24 avril prochain le quatre-vingtième anniversaire de sa naissance. Le « Journal forestier » et les forestiers suisses saisissent cette occasion pour lui exprimer leur cordiale sympathie et leurs meilleurs vœux.

M. *Muret*, au cours de sa longue carrière d'inspecteur forestier d'arrondissement, d'inspecteur fédéral des forêts, de chef du Service cantonal des forêts, a déployé une activité si bienfaisante que son souvenir reste très vivant.

Nos illustrations

Les deux photographies en tête de ce cahier reproduisent des vues prises, par M. le professeur H. Knuchel, à l'intérieur de la forêt appartenant à l'Ecole forestière de Zurich. Une troisième (v. p. 85) montre un peuplement d'épicéa, au même endroit, provenant de plantation, qui fait partie d'une forêt appartenant autrefois à la commune d'Albisrieden. Lors de l'incorporation, par la ville de Zurich, des communes voisines,



Phot. H. Knuchel, Zurich.

Forêt de l'Ecole forestière de Zurich.

Peuplement d'épicéa provenant de plantation (voir p. 84, « Nos illustrations »).

cette forêt située au centre du « Lehrrevier », devint propriété de la ville de Zurich. Grâce à la prévenance des autorités de celle-ci, elle a pu être acquise par la Confédération, ce qui a eu pour suite un agrandissement notable de la forêt de l'Ecole, laquelle forme aujourd'hui un mas bien arrondi. D'autre part, quelques parcelles boisées, appartenant à des particuliers, ont pu être acquises plus tard. Aujourd'hui, la dite forêt a une étendue totale d'environ 200 ha., alors que lors de sa constitution, elle n'en comptait que 168.

BIBLIOGRAPHIE

Das Plenterprinzip in der schweizerischen Forstwirtschaft. Folgerungen aus der Praxis; (**Le principe du jardinage dans l'économie forestière suisse.** Conclusions tirées de la pratique) de *Walter Ammon*, inspecteur des forêts à Thoune. 2^{me} édition revue. Berne, Paul Haupt, éditeur, 1944. Prix broché 6,80 fr.; relié toile 9.— fr.

Les circonstances actuelles font que la forêt suisse doit être mise très fortement à contribution pour qu'il soit possible de remplacer, dans une certaine mesure, les combustibles et carburants étrangers qui manquent à notre économie nationale. Sylviculteurs et propriétaires de forêts traversent donc une époque qui les remplissent de soucis pour l'avenir des biens dont ils ont la charge. On conçoit aisément que nombreux soient ceux qui voient avec une vive appréhension les peuplements se clairiérer, les réserves s'amoindrir par l'augmentation nécessaire des coupes ou disparaître par le défrichement.

L'un d'eux, M. W. *Ammon*, arrivé au terme d'une carrière durant laquelle il s'est voué corps et âme à la belle tâche de traiter par le jardinage les forêts confiées à ses soins, a jugé que, dans ces circonstances, il était opportun de montrer, au public en général et au monde forestier en particulier, à quels résultats vraiment impressionnantes on parvient par la sélection constante des peuplements forestiers. C'est pourquoi il a réédité, en le complétant, l'ouvrage qu'il avait publié en 1937.

Dans la préface de cette nouvelle édition, l'auteur souligne le fait que malgré les tâches pressantes imposées par l'économie de guerre, l'intérêt pour les problèmes sylvicoles ne s'est pas relâché. Il a acquis cette conviction en s'entretenant avec des collègues sur les possibilités de transformer les peuplements réguliers en forêts jardinées. S'il a pu constater que les principes du jardinage sont compris et approuvés, il a remarqué cependant que passablement de malentendus restent encore à dissiper.

L'exposé historique que constitue l'introduction montre quels obstacles il a fallu surmonter pour affranchir peu à peu le régime forestier de l'exploitation brutale qu'est la coupe rase.

Le premier chapitre, consacré à la renaissance de l'idée du *jardinage*, indique comment la sylviculture de notre pays, où en toutes choses se manifeste l'esprit d'indépendance, a cherché à se défaire des méthodes d'exploitation par la coupe rase et le repeuplement artificiel.

Les enseignements de M. K. Gayer, professeur à l'Université de Munich,